

GUIDE TECHNIQUE

Gestion des graisses et des rejets d'eaux usées dans les métiers de bouche

*Engagez-vous avec nous pour préserver
notre environnement !*

RENSEIGNEMENTS & CONTACT

Sète agglopôle méditerranée - Cycle de l'Eau

4 avenue d'Aigues - BP 600 341 10 FRONTIGNAN

Tél. 04 67 46 24 69 - www.agglopole.fr

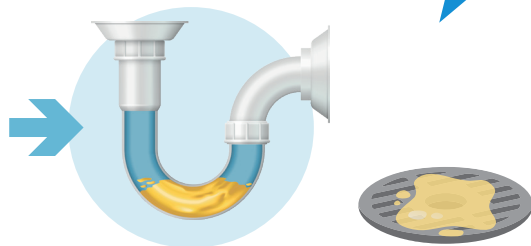
cycledeleau@agglopole.fr



LA GESTION DES DÉCHETS DE GRAISSES

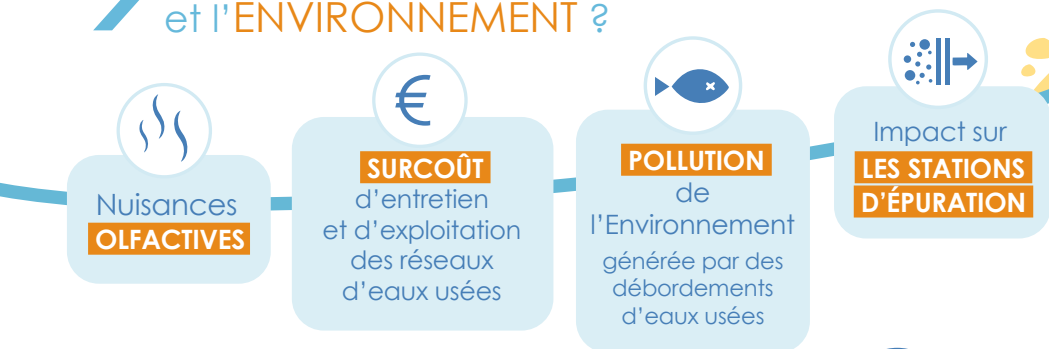
dans la restauration et les métiers de bouche

Saviez-vous
qu'un établissement
peut générer
près de **500 kilos**
de graisse par an ?



L'accumulation de graisses dans les réseaux **les colmate et les bouche, impactant ainsi les infrastructures et l'environnement**. Il est donc primordial de les gérer correctement.

➤ Leur **IMPACT** pour les **RÉSEAUX PUBLICS** et l'**ENVIRONNEMENT** ?



➤ Que dit la **RÉGLEMENTATION** ?



- ➔ L'article L541-2 du Code de l'Environnement précise que **tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale**, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.
- ➔ Le règlement de l'Assainissement Collectif de Sète agglomération méditerranéenne prévoit l'**obligation d'installer un séparateur de graisses sur les conduites d'évacuation des eaux usées** des établissements ayant une activité de restauration.
- ➔ Il est **interdit de rejeter des huiles et des produits issus des bacs à graisses dans les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales** (Règlement de l'Assainissement Collectif de Sète agglomération méditerranéenne).

LES BONNES PRATIQUES

Les déchets grassex générés par les activités de bouche et de restauration incluent :

- les résidus du lavage des plats, ustensiles de cuisine et de la plonge ;
- les Huiles Alimentaires Usagées (HAU) : huiles de fritures, de cuisson...



Les BACS À GRAISSE et leur ENTRETIEN

Le bac à graisse est une obligation de prétraitement à mettre en place sur les évacuation d'eaux usées de l'établissement, afin de récupérer les graisses et éviter leur déversement dans les réseaux.



Bac à graisse enterré

Le plus efficace, à condition que l'établissement dispose de la place nécessaire à son installation

→ **Curage par une société spécialisée**



Bac à graisse sous plonge

A nettoyer et vider quotidiennement, selon la couche de graisse formée en surface

→ **Dans les bidons de collecte d'huiles alimentaires usagées**

L'efficacité d'un bac à graisse (enterré ou sous plonge) dépend de son entretien régulier.

Les OBLIGATIONS de la gestion des HAU



→ STOCKAGE À L'ABRI

dans des fûts adaptés, identifiés et positionnés à distance de bonde au sol.



→ COLLECTE

par une société spécialisée afin de valoriser et garantir la traçabilité des déchets grassex. **Les bons de collecte des HAU doivent être conservés.**

Les CONTRÔLES de Sète agglomération méditerranéenne

Le raccordement des eaux usées dites assimilées domestiques doit respecter le Règlement de l'assainissement collectif de la Collectivité.

L'OBJECTIF DES CONTRÔLES est de vérifier :



Le bon
raccordement
des eaux usées
vers le réseau
d'assainissement
collectif,
....



La mise en place d'un
**pré-traitement des eaux
usées avec un bac à
graisse** en fournissant
les **3 dernières factures
de pompage** et les
**bordereaux de suivi des
déchets (BSD) associés,**
.....



La présence
de bidons de
collecte des HAU
en fournissant les
**3 derniers bons de
collecte** délivrés
par une société
spécialisée,
.....



Les 3 dernières
factures
d'eau.
....

À NOTER



Vous êtes CONFORME

Attestation de conformité
délivrée par Sète agglomération
méditerranéenne



Vous n'êtes PAS CONFORME

Courrier recommandé
de Sète agglomération méditerranéenne

- Mises en conformité
- Délais à respecter

L'absence de mise en conformité dans les délais impartis vous expose à l'application de sanctions et pénalités financières définies dans le Règlement de l'assainissement collectif de Sète agglomération méditerranéenne.



Graisses et Eaux Usées :

Agissons ensemble pour préserver notre environnement

POUR EN SAVOIR +

